

Charte des droits et des libertés de la personne accueillie



La charte de la personne accueillie est un **document officiel** qui donne des règles obligatoires à respecter.

Ce document doit être affiché dans tous les établissements.



Sur cette charte, il y a :

- **4 principes** et
- **8 droits**

Un principe, c'est une règle de conduite de la société.

01. Principe de non-discrimination



Rejeter une personne différente, c'est interdit.
Je suis accompagné comme je suis avec mes différences.

02. Principe de respect pour la dignité et l'intimité



Je suis respecté comme je suis.
Les autres doivent respecter :

- mon corps,
- mes sentiments,
- ma vie personnelle.

03. Principe de libre choix, de consentement et de participation



Je peux faire des choix.
En respectant la loi, je peux prendre des décisions.
On me donne des informations et on m'aide à les comprendre.
Je prépare mon projet avec mon référent.
Je parle de mes envies et de mes besoins.
Je peux me faire aider par une personne de mon choix.

04. Principe de prévention et de soutien



La prévention, c'est éviter ou diminuer un danger.
Les personnes qui m'entourent doivent respecter :

- mes besoins,
- mes attentes,
- mes compétences,
- ma religion,
- mes idées,

et m'aider à me sentir bien.

01. Droit à un accompagnement adapté



Chaque personne est différente.
Je suis accompagné selon mes besoins et mes attentes.
J'ai un projet personnalisé.

02. Droit à l'information



J'ai les informations sur :

- mon accompagnement,
- le fonctionnement de l'établissement,
- mes droits.

03. Droit à la renonciation



Je peux dire non.
Je peux changer d'avis.
Je réfléchis avant de changer d'avis.

04. Droit au respect des liens familiaux



Je choisis si ma famille participe à mon projet.

05. Droit à la protection



Mes informations personnelles sont privées.
Je donne mon accord pour les partager.

J'ai le droit :

- d'être protégé,
- d'être en sécurité,
- d'avoir des soins.

06. Droit à l'autonomie



Je peux décider pour moi.
Je peux dire ce que je veux.

07. Droits civiques



Je suis un citoyen, j'ai le droit de voter.

08. Droits à la pratique religieuse



J'ai le droit d'avoir une religion.
J'ai le droit de ne pas avoir de religion.
Je respecte les idées des autres.
Ma religion ne dérange pas la vie de l'établissement.